



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

néphrologues

Question orale n° 1520

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'inquiétude des Mayennais relative à la démographie médicale. Ce département doit faire face à un manque probant de généralistes (taux de 67,5 praticiens pour 100 000 habitants, contre 100 praticiens pour 100 000 habitants à l'échelle régionale) et de spécialistes (un taux de 34,4 médecins pour 100 000 habitants, contre 63 habitants à l'échelle régionale et 87 habitants en France métropolitaine). Pourtant la Mayenne a toujours été novatrice en ce domaine, lançant les premières maisons pluridisciplinaires, les premiers pôles santé et une organisation mutualisée de la permanence des soins. Or l'agence régionale de santé prévoit la suppression prochaine de 15 lits en médecine générale au centre hospitalier de Laval. Cette mesure ne fait que renforcer le sentiment d'abandon et d'inégalité ressenti par les Mayennais. Il lui demande comment elle compte garantir les droits des départements ruraux dans le domaine de l'offre de soins alors que l'on constate le peu de résultats des mesures prises ces dernières années.

Texte de la réponse

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE EN MAYENNE

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Chevrollier, pour exposer sa question, n° 1520, relative à la démographie médicale en Mayenne.

M. Guillaume Chevrollier. Ma question s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé. Je souhaite l'alerter sur l'inquiétude des Mayennais relative à la démographie médicale.

M. Damien Abad. C'est vrai !

M. Guillaume Chevrollier. En effet, notre département doit faire face à un manque probant de généralistes, dont le taux est de 67,5 praticiens pour 100 000 habitants, alors qu'il est de 100 praticiens pour 100 000 à l'échelle régionale. Nous manquons également de spécialistes, dont le taux n'est que de 34,4 médecins pour 100 000 habitants en Mayenne, contre 63 à l'échelle de la région des Pays de la Loire et 87 en France métropolitaine. Ce manque de médecins se fait sentir en zone rurale mais aussi en zone urbaine puisque même Laval, notre préfecture, est touchée par ce phénomène.

Pourtant, dans le domaine de la santé comme dans beaucoup d'autres, le département de la Mayenne a toujours été novateur, lançant les premières maisons pluridisciplinaires, les premiers pôles santé et une organisation mutualisée de la permanence des soins. Aujourd'hui, la ville de Laval lance l'idée d'un centre de santé temporaire pour l'hiver et d'un nouveau centre de santé.

Mais l'État, compétent dans ce domaine, n'aide pas suffisamment notre département. L'agence régionale de santé prévoit ainsi la suppression prochaine de quinze lits en médecine générale au centre hospitalier de Laval

et aussi au centre hospitalier du Nord-Mayenne, ce qui a suscité des mobilisations. Ces mesures ne font que renforcer le sentiment d'abandon et d'inégalité ressenti par les Mayennais.

Comment comptez-vous, monsieur le secrétaire d'État, garantir les droits des départements ruraux dans le domaine de l'offre de soins, alors que l'on constate le peu de résultats des mesures prises ces dernières années ? Comment comptez-vous redynamiser l'hôpital de Laval, où le personnel s'inquiète de l'excès de charge de travail, avec pour conséquence une prise en compte insuffisante des besoins des patients ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire.

M. Jean-Marc Todeschini, *secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire.* Monsieur le député, vous m'interrogez sur la question de la démographie médicale dans le département de la Mayenne. Vous dites faire le constat du peu de résultat des mesures prises ces dernières années : permettez-moi de ne pas partager cette observation.

Le pacte territoire santé, que Marisol Touraine a instauré en 2012, tire sa force de la diversité des leviers mobilisés, qui interagissent les uns avec les autres : de la formation des professionnels aux conditions d'exercice, les mesures sont variées pour attirer en particulier les jeunes médecins dans les zones manquant de professionnels.

Le pacte territoire santé a permis le développement des maisons de santé, dont on connaît le rôle essentiel pour ancrer des professionnels dans un territoire. En Mayenne précisément, il y a aujourd'hui dix maisons de santé quand il n'y en avait que trois en 2012. Près de soixante-dix de ces maisons de santé sont réparties dans la région des Pays de la Loire. Dans cette même région, soixante-neuf contrats de service public ont été signés. Autrement dit, soixante-neuf jeunes étudiants se sont engagés à exercer dans un territoire sous-doté en échange d'une bourse durant leurs études.

J'en viens maintenant aux contrats de praticiens territoriaux de médecine générale, créés en 2012, qui assurent des revenus minimums en échange d'une installation dans ces mêmes zones sous-dotées. Là encore, votre département précisément, la Mayenne, compte six de ces contrats. Concrètement, grâce aux mesures prises dès 2012, six jeunes médecins généralistes se sont déjà installés et participent à l'offre de soins dans votre département.

Monsieur le député, la ministre des affaires sociales et de la santé ne nie pas la réalité de la démographie médicale et les difficultés d'accès aux soins que peuvent rencontrer les habitants de votre circonscription. Mais laisser entendre que les mesures prises depuis 2012 ont peu de résultats, c'est dire à tous les professionnels de santé que je viens de citer que leur présence au quotidien n'apporte rien.

Les mesures du pacte territoire santé prouvent chaque jour leur efficacité et montrent que la politique d'incitation à l'installation que défend Marisol Touraine est la bonne voie. Marisol Touraine aura d'ailleurs très prochainement l'occasion d'en présenter le bilan.

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Chevrollier.

M. Guillaume Chevrollier. Je vous remercie pour votre réponse, monsieur le secrétaire d'État, mais je dirai en préambule que je suis un peu déçu que la ministre de la santé, en cette semaine de contrôle parlementaire, ne soit pas présente pour répondre aux questions inscrites à l'ordre du jour depuis un certain temps. Elle aurait ainsi pu assumer son bilan.

Pour ma part, je ne mets absolument pas en cause les professionnels de santé mobilisés sur le terrain. Je constate toutefois, et les collègues de la majorité qui ont posé des questions dans ce domaine la soulignent eux-mêmes, l'urgence à agir dans le domaine de la démographie médicale dans les territoires ruraux et également dans les zones urbaines. Cela signifie qu'il y a encore beaucoup à faire pour permettre à nos concitoyens

d'accéder aux soins dans les meilleures conditions, ce qui reste une préoccupation majeure, comme nous l'entendons sur le terrain.

Pour conclure, j'ai été interpellé il y a quelques jours par un salarié du bâtiment qui va devoir être en arrêt de travail dans l'attente d'un rendez-vous chez un spécialiste. Il soulignait que sa voiture, quand elle tombe en panne, est réparée sous soixante-douze heures ! C'est dire l'exaspération que ces problèmes d'accès aux soins créent dans nos territoires.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1520

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2016](#)

Réponse publiée au JO le : [30 novembre 2016](#), page 8006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [22 novembre 2016](#)